

2010

ASSEMBLÉE ANNUELLE DES MEMBRES

CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

4	ORDRE DU JOUR
6	PROCÈS-VERBAL
13	ÉTATS FINANCIERS
33	CONSEIL D'ADMINISTRATION

FONDATION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

36	ORDRE DU JOUR
38	PROCÈS-VERBAL
42	ÉTATS FINANCIERS
53	CONSEIL D'ADMINISTRATION

LA CHAMBRE

CHAMBRE

DE COMMERCE
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE ANNUELLE**DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN**

LE 2 NOVEMBRE 2010 – 16 H 30

AUDITORIUM DE L'ADMINISTRATION PORTUAIRE DE MONTRÉAL

ÉDIFICE DU PORT DE MONTRÉAL, 2100, AVENUE PIERRE-DUPUY, AILE 1

1	OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE, CONSTATATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES MEMBRES DU 4 NOVEMBRE 2009
3	RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL
4	RAPPORT FINANCIER – EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2010
5	NOMINATION DES VÉRIFICATEURS
6	ÉLECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE 2010-2011
7	DIVERS
8	AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE
9	PRÉSENTATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL POUR L'EXERCICE 2010-2011
10	CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Procès-verbal de l'assemblée annuelle des membres de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, tenue le 4 novembre 2009, à 16 h 30, dans l'amphithéâtre du Complexe des sciences Pierre-Dansereau de l'UQAM, sous la présidence de Rémi Racine, président du conseil de la Chambre.

Environ 100 personnes assistaient à l'assemblée.

Jacinthe Poirier, adjointe exécutive du président et chef de la direction, agissait comme secrétaire.

1_OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE, CONSTATATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président du conseil de la Chambre, Rémi Racine, accompagné du président et chef de la direction, Michel Leblanc, et de Roger Plamondon, trésorier, ouvre l'assemblée et constate que le quorum, qui doit être de 30 membres, est atteint. Il propose, pour adoption, l'ordre du jour soumis.

Sur proposition d'Hélène Desmarais, appuyée par Erik Ryan, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2_ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES MEMBRES DU 29 OCTOBRE 2008

La lecture n'ayant pas été demandée, sur proposition de Marie-Claude Lalande, appuyée par Sylvain Vincent, le procès-verbal du 29 octobre 2008 est adopté à l'unanimité, comme s'il avait été lu.

3_RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

Le président sortant du conseil, Rémi Racine, trace un bilan de son mandat pour l'exercice 2008-2009.

L'année 2008-2009 de la Chambre a été marquée par l'arrivée en poste du nouveau président et chef de la direction, Michel Leblanc. Cette décision, prise à l'unanimité, a permis à la Chambre d'être bien positionnée pour honorer ses engagements envers ses membres, malgré un contexte économique morose. Avec un économiste du calibre de M. Leblanc à la tête de l'organisation, la Chambre a été en mesure de relever habilement les défis engendrés par cette situation particulière et est aujourd'hui plus prête que jamais à poursuivre sa mission et à contribuer à la prospérité de la métropole.

La saison 2008-2009 des activités de la Chambre a, une fois de plus, été très bien remplie. En effet, la Chambre a reçu de grands leaders, de hauts dirigeants et des politiciens, qui ont tous en commun d'avoir choisi la tribune de la Chambre pour s'adresser à la grande communauté d'affaires de la métropole.

La confiance et l'engagement de la communauté d'affaires de la grande région de Montréal envers la Chambre ne se sont pas démentis cette année encore, et ce, malgré la crise économique à laquelle les entreprises ont dû faire face. En effet, l'année 2008-2009 s'est traduite par une hausse du membership d'environ 6 %.

Une des nouveautés marquantes de la dernière année a été l'implication de la Chambre en francisation des entreprises. En effet, le Rendez-vous des gens d'affaires et des partenaires socioéconomiques, qui s'est tenu en octobre 2008, a eu le mérite de sensibiliser la communauté des affaires, et plus particulièrement les entreprises de moins de 50 employés, à l'importance de déployer de grands efforts pour accroître l'usage du français comme langue de travail et d'affaires. Dans la foulée de cette initiative, la Chambre a lancé, en collaboration avec l'Office québécois de la langue française, le prix Mérite du français dans la PME.

Bien consciente du défi démographique auquel le Québec et sa métropole auront à faire face au cours des prochaines années, la Chambre a poursuivi son partenariat avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles afin de favoriser une meilleure insertion en emploi des immigrants.

Aussi, la Chambre a continué d'offrir à ses membres des conseils et de la formation en meilleures pratiques d'affaires et en commerce international.

La Chambre a également pris part à la croissance des entreprises locales ici et à l'étranger, que ce soit par son équipe d'experts du World Trade Centre Montréal ou ceux d'Info entrepreneurs. Cette année marque le 25^e anniversaire du World Trade Centre Montréal et le 15^e d'Info entrepreneurs. Au fil des ans, ces deux organismes ont su demeurer des ressources essentielles pour les petites et moyennes entreprises dans leurs domaines d'activité respectifs.

Rémi Racine souligne également l'arrivée de cinq commanditaires piliers : Astral Media, Bell Canada, le Mouvement des caisses Desjardins, Hydro-Québec et Rio Tinto Alcan. Ces entreprises sont des joueurs majeurs qui se sont associés à la Chambre pour contribuer à la prospérité de Montréal.

4_RAPPORT FINANCIER — EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2009

Roger Plamondon présente les membres du comité finances et vérification de la Chambre, qu'il préside : Sylvie Giguère, John Parisella, Erik Ryan, Sylvain Vincent ainsi que lui-même. M. Plamondon les remercie de leur implication tout au long de l'année.

Ce comité, dont les membres sont nommés chaque année parmi les membres du conseil, a comme rôle de surveiller l'information financière et le budget communiqués par l'organisation, d'examiner les états financiers trimestriels et vérifiés et d'en recommander l'approbation au conseil d'administration.

Avant de commenter les faits saillants de l'exercice qui s'est terminé le 30 juin 2009, M. Plamondon mentionne que les états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration lors d'une réunion tenue le 16 septembre dernier. Le rapport des vérificateurs en est un sans réserve.

Au bilan, un actif à court terme de 1 936 789 \$, constitué principalement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour 669 305 \$ et des comptes débiteurs de 1 216 929 \$, des placements de 855 760 \$ ainsi que des immobilisations corporelles de 597 766 \$, le tout totalisant un actif de 3 390 315 \$. Concernant les comptes débiteurs, ceux-ci sont constitués de sommes à recevoir de 853 839 \$ provenant des sociétés apparentées à la Chambre. Ces sommes ont été encaissées en début d'année.

Au passif, un total de 2 394 292 \$ à court terme, constitué principalement des comptes créditeurs, des cotisations reportées des membres de 955 515 \$ et de produits reportés de 396 492 \$. Une dette à long terme de 125 000 \$, représentant une indemnité compensatoire relative à la renégociation du bail, un incitatif à la location reporté de 150 386 \$ et un produit reporté de 266 400 \$, ce qui totalise un passif de 2 936 078 \$.

Le surplus est de 454 237 \$, dont 597 766 \$ investis en immobilisations corporelles et 143 529 \$ en déficit non affecté. Le détail du surplus investi en immobilisations corporelles et du surplus non affecté figure dans les états financiers.

À l'état des résultats, les produits de cette année sont de 6 013 909 \$ auxquels sont retranchées des charges de 5 659 610 \$, réalisant ainsi un excédent des produits sur les charges lié à l'exploitation de 354 299 \$. À ce montant, il faut déduire les frais liés à la renégociation de l'entente de bail de 589 090 \$ pour un déficit d'exploitation de 234 791 \$. Au cours de l'exercice, la Chambre a renégocié son entente de bail afin de réduire la superficie locative de l'espace de bureaux. Les frais relatifs à la renégociation du bail totalisent 589 090 \$, incluant l'indemnité compensatoire, la radiation d'améliorations locatives et la radiation d'incitatifs à la location reportés. Cette renégociation du bail engendre des économies importantes, soit de 1 M\$ sur 5 ans.

À l'état du surplus de trésorerie, l'encaisse a diminué de 841 127 \$. Cette variation est expliquée par une augmentation des éléments hors caisse du fonds de roulement de 458 692 \$ provenant plus spécifiquement des comptes débiteurs des sociétés apparentées et d'investissements en immobilisations corporelles pour 403 799 \$.

Viennent ensuite les notes complémentaires aux états financiers. Ces notes sont, entre autres, les principales conventions comptables de la Chambre et le détail de certains postes aux états financiers présentés précédemment. Les notes font également état des différentes sociétés contrôlées par la Chambre.

Roger Plamondon souligne à quel point la Chambre a des assises fermes, une situation financière en santé et un membership plus fort que jamais. La Chambre le doit à l'expertise de son équipe et à la qualité du travail qu'elle accomplit au quotidien. Il ajoute que les objectifs stratégiques qui ont été fixés permettront encore une fois des réalisations hors pair.

5_NOMINATION DES VÉRIFICATEURS

Au cours de la réunion des membres du conseil d'administration, le 16 septembre dernier, ceux-ci ont recommandé à l'unanimité la nomination de la firme PricewaterhouseCoopers comme vérificateurs externes pour l'exercice 2009-2010.

Sur proposition de Robert Desbiens, appuyée par Sylvain Vincent, la nomination des vérificateurs pour l'exercice 2009-2010 est approuvée à l'unanimité.

6_PROPOSITION D'UNE MODIFICATION AU CODE DES RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS

Modification proposée :

Il est proposé d'amender la composition du conseil d'administration en ajoutant des observateurs non votants pour un maximum de trois. Donc, la composition du conseil d'administration de la Chambre serait d'un minimum de quinze et d'un maximum de vingt-cinq administrateurs votants, incluant le président et chef de la direction, et d'un maximum de trois observateurs non votants.

Les personnes éligibles à titre d'observateurs au conseil d'administration sont tout ancien président du conseil d'administration ou ancien président d'un comité nommé par le conseil d'administration pour autant que cette personne ne soit pas membre du Parlement du Canada, de l'Assemblée nationale du Québec ou d'un conseil municipal qui se trouve dans les districts judiciaires de Montréal, Laval ou Longueuil.

Cette modification est recommandée par le conseil d'administration.

Sur proposition de Marie-Claude Lalande, appuyée par Raoul Côté, la modification du code des règlements concernant la composition du conseil d'administration est approuvée à l'unanimité.

7_ÉLECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE 2009-2010

Ainsi que le stipule le code des règlements administratifs de la Chambre, au règlement 34, le comité des nominations était formé des membres suivants :

- Le président du conseil, qui préside le comité : **RÉMI RACINE**, président et producteur exécutif, A2M;
- Le premier vice-président du conseil : **JOHN PARISELLA**, président, BCP Itée;
- D'anciens présidents du conseil : **HÉLÈNE DESMARAIS**, fondatrice, présidente du conseil et chef de la direction, Centre d'entreprises et d'innovation de Montréal; **ELLIOT LIFSON**, vice-président du conseil, Vêtements Peerless inc.;
- Des membres individuels ou délégués d'un membre corporatif : **ALAIN DUMAS**, associé directeur SECOR-Taktik; **ROBERT DESBIENS**, vice-président exécutif, Stratégies corporatives, R3D Conseil inc.; **MARC-ANDRÉ BLANCHARD**, associé directeur, Région du Québec, McCarthy Tétrault;
- Le président et chef de la direction de la Chambre, **MICHEL LEBLANC**, assistait en tant que membre non votant.

Au nom du conseil d'administration, Rémi Racine remercie les membres du comité des nominations pour leurs conseils éclairés. Il considère que la rigueur dont ils ont fait preuve dans leur processus de sélection a conduit à la formation d'un conseil d'administration solide et équilibré pour 2009-2010.

Le comité des nominations recommande donc les personnes suivantes pour former le conseil d'administration pour l'exercice 2009-2010 :

- **DIMITRI ANTONOPOULOS**, vice-président, Marketing et développement hôtels et restaurants, Le Groupe Antonopoulos
- **CHRISTIANE BERGEVIN**, vice-présidente exécutive, Partenariats stratégiques, Bureau de la présidence, Mouvement Desjardins
- **MARC-ANDRÉ BLANCHARD**, associé directeur, Région du Québec, McCarthy Tétraut
- **STÉPHANE BOISVERT**, président, Bell Marché Affaires, Bell Canada
- **HUBERT BOLDUC**, vice-président, Communications et affaires publiques, Cascades inc.
- **MANON BROUILLETTE**, vice-présidente exécutive, Stratégie et commercialisation, Vidéotron ltée
- **CHARLES-MATHIEU BRUNELLE**, directeur général, Muséums nature de Montréal
- **ISABELLE COURVILLE**, présidente, Hydro-Québec TransÉnergie
- **ROBERT DESBIENS**, vice-président exécutif, Stratégies corporatives, R3D Conseil inc.
- **FRANÇOIS GIROUX**, président et chef de la direction, Allianz Madvac inc.
- **MICHAEL GOODMAN**, président et fondateur, Michael Goodman Recherche de cadres
- **JOSEPH IANNICELLI**, président et chef de la direction, Compagnie d'assurance Standard Life du Canada
- **MICHEL LEBLANC**, président et chef de la direction, Chambre de commerce du Montréal métropolitain
- **JEAN-MARC LÉGER**, président, Léger Marketing
- **LUC MARTIN**, associé leader de la pratique manufacturière – Canada, Deloitte & Touche
- **CAROLINE MÉNARD**, présidente, Jeune Chambre de commerce de Montréal
- **HEATHER MUNROE-BLUM**, principale et vice-chancelière, Université McGill
- **MICHEL PATRY**, directeur, HEC Montréal
- **DANIEL PERITZ**, vice-président principal, Montréal, Canderel Management inc.
- **LORRAINE PINTAL**, directrice artistique et générale, Théâtre du Nouveau Monde
- **RÉMI RACINE**, président et producteur exécutif, A2M
- **ERIK RYAN**, vice-président principal, Communications et relations externes, Rio Tinto Alcan
- **LUC SABBATINI**, président, Astral Media Affichage
- **JAVIER SAN JUAN**, président-directeur général, L'Oréal Canada
- **SYLVAIN VINCENT**, associé directeur de l'est du Canada et membre du comité exécutif canadien, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Sur proposition de Jean Laurin, appuyée par Michel Pauzé, la composition du conseil d'administration pour l'exercice 2009-2010, tel que recommandé par le comité des nominations, est approuvée à l'unanimité.

Afin de favoriser un renouvellement constant des forces au sein de son conseil, la Chambre s'est dotée de règles qui fixent une limite au renouvellement des mandats. Ainsi, après de loyaux services au sein du conseil d'administration, plusieurs membres qui en font partie doivent le quitter cette année. Rémi Racine remercie tout spécialement trois personnes qui ont servi la Chambre sans compter et qui tirent leur révérence : Hélène Desmarais, présidente sortante, Roger Plamondon, trésorier, et John Parisella, premier vice-président.

Au nom des membres du conseil d'administration, M. Racine leur adresse de chaleureux remerciements et leur exprime toute sa reconnaissance. Depuis plusieurs années, ils ont donné généreusement à la Chambre. Ils y ont mis temps, expérience et expertise. Par leur considérable implication, ils ont contribué à l'avancement des grands enjeux et au développement de la métropole.

Rémi Racine mentionne qu'un conseil d'administration repose sur une complémentarité d'expertises, et il souhaite souligner l'apport et l'engagement des autres membres qui quittent le conseil cette année et qui ont laissé leur marque à la Chambre.

Il indique qu'ils ont su, au cours de leur mandat respectif, faire preuve de dévouement envers la Chambre et ses membres et transmettre avec conviction leur passion pour Montréal. C'est grâce à la généreuse implication de gens de leur trempe que la Chambre a su relever ses nombreux défis avec succès. Leur disponibilité et leur dévouement ont été des atouts certains qui ont grandement contribué au rayonnement de la Chambre. Nos sincères remerciements à : Sylvie Giguère, vice-présidente, Ventes, Affaires commerciales, Québec, Bell Canada; Frédéric Michel, ancien président, Jeune Chambre de commerce de Montréal; Jan-Fryderyk Pleszczynski, directeur général et vice-président, Affaires corporatives, Digital Dimension; Jérôme Silvestre, président-directeur général, sanofi-aventis Canada inc.; Martin Spalding, vice-président adjoint, Ventes et marketing, Astral Media Radio inc.; Peter Todd, professeur James McGill et doyen, Faculté de gestion Desautels, Université McGill; Luc Vinet, recteur, Université de Montréal.

M. Racine salue aussi l'engagement de l'équipe de direction de la Chambre ainsi que le travail exceptionnel de tous les employés de l'organisation qui, par leur esprit de corps, assurent la mise en œuvre de leur vision.

8_DIVERS

Aucun élément n'est ajouté au point « Divers ».

9_AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée de la Chambre est ajournée afin de permettre au nouveau conseil d'administration de se réunir pour élire son comité exécutif et, pendant ce temps, se tient l'assemblée annuelle de la Fondation.

10_PRÉSENTATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL POUR L'EXERCICE 2009-2010

Le président du conseil pour l'exercice 2009-2010 est présenté par Rémi Racine, qui explique que la tradition veut qu'après un mandat d'un an à titre de premier vice-président du conseil, cette personne accède au poste de président du conseil.

Cependant, John Parisella, le premier vice-président, deviendra délégué général du Québec à New York à compter du 16 novembre prochain. M. Racine profite de l'occasion pour souligner le travail exceptionnel qu'il a accompli à la Chambre au cours des années où il a siégé au conseil d'administration et au comité exécutif. Dévoué et passionné, il a énormément donné à la Chambre. De meilleurs vœux de succès lui sont adressés dans le cadre de ses nouvelles fonctions.

C'est donc Erik Ryan, vice-président principal, Communications et relations externes chez Rio Tinto Alcan, qui siège au conseil d'administration depuis quatre ans et qui est un membre très actif du comité exécutif depuis deux ans, qui devient aujourd'hui président du conseil d'administration pour l'année 2009-2010.

Erik Ryan est titulaire d'un baccalauréat en génie mécanique de l'Université McGill (1987) et d'une maîtrise en administration de la Harvard Business School (1995).

En septembre 2002, Erik Ryan se joint à Alcan en tant que directeur, Soutien de la gestion stratégique. Il fait partie de l'équipe d'acquisition de Pechiney et agit par la suite comme codirecteur de l'équipe d'intégration d'Alcan-Pechiney à Paris. À l'automne 2004, il est nommé vice-président, Stratégie et développement, du secteur Emballages cosmétiques d'Emballages Alcan. En janvier 2005, Erik Ryan est nommé vice-président, Affaires générales et communications, du groupe Alcan Métal primaire. En 2007, s'ajoutent à ses responsabilités la diversification industrielle régionale ainsi qu'une usine de coulage spécialisée en aérospatiale et en alliages nucléaires alors qu'il devient vice-président, Relations avec les partenaires et communications.

Erik Ryan a commencé son implication à la Chambre en 2002 à travers le comité d'analyse stratégique sur le développement économique avant de se joindre au conseil d'administration et, par la suite, au comité exécutif.

Avant de se joindre à Rio Tinto Alcan, Erik Ryan a été le secrétaire général du Sommet de Montréal 2002, où il a dirigé la conception et la tenue de cet événement fondateur créé pour identifier les priorités et initiatives stratégiques essentielles à la nouvelle Ville de Montréal.

De 1995 à 2001, après ses études à Boston, M. Ryan a été consultant chez Monitor Company, une firme de consultation de Boston. De 1995 à 1997, il a dirigé le bureau de l'entreprise à Paris. De 1989 à 1993, il a été conseiller politique de Gérald Tremblay, alors ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie. À ce titre, M. Ryan a contribué à la conception et à la mise en œuvre de la stratégie de grappe industrielle et à la négociation du contrat social.

Au nom de tous les membres du conseil d'administration, Rémi Racine souhaite beaucoup de succès à M. Ryan dans ses fonctions de président du conseil d'administration ainsi que dans les importantes responsabilités qui en découlent. Il lui offre son entière collaboration et son soutien indéfectible.

Le nouveau président du conseil d'administration, Erik Ryan, prend la parole et remercie les membres du conseil pour cette nomination qui témoigne de la confiance et de l'appui qu'ils lui portent en le choisissant comme président de leur assemblée pour l'année 2009-2010. Toute son énergie sera déployée pour répondre à leurs attentes. Il dit accepter avec fierté cette présidence, car il prend le relais d'une impressionnante lignée de leaders qui ont piloté avec succès les destinées de l'organisation depuis près de 200 ans.

Il salue le remarquable travail accompli par le président sortant du conseil, Rémi Racine. Le mandat qui se termine pour lui a été marqué par un legs d'une grande importance pour la Chambre : l'arrivée d'un nouveau président et chef de la direction de calibre, Michel Leblanc. Erik Ryan tient à saluer cette décision qui a été prise à l'unanimité dans le plus grand intérêt de l'organisation et qui la sert admirablement bien.

M. Ryan remercie les membres du conseil qui renouvellent leur engagement envers la Chambre pour une nouvelle année. Leur contribution est un apport inestimable aux succès que connaît la Chambre. Il tient également à saluer d'une façon toute

particulière les administrateurs qui quittent le conseil avec la fin de leur mandat. Leur implication a été précieuse au fil des ans et il les en remercie chaleureusement. Enfin, il souhaite la bienvenue aux nouveaux membres qui se joignent au conseil et les remercie d'avoir accepté de consacrer de leur temps et de partager leur expertise.

Les membres du nouveau comité exécutif pour l'année 2009-2010 sont présentés par Erik Ryan :

ERIK RYAN, président du conseil
JOSEPH IANNICELLI, premier vice-président du conseil
LUC MARTIN, trésorier
RÉMI RACINE, président sortant du conseil
MICHEL LEBLANC, président et chef de la direction
MARC-ANDRÉ BLANCHARD
ISABELLE COURVILLE
LORRAINE PINTAL
SYLVAIN VINCENT

M. Ryan précise que leur rôle est de poursuivre la vision de la Chambre, qui est d'être l'organisme le plus significatif et le plus influent représentant la communauté d'affaires du Grand Montréal et de faire en sorte que la métropole soit dotée des meilleures conditions d'affaires. Dans le contexte actuel, il s'agit de tout mettre en œuvre pour que la grande région métropolitaine puisse pleinement bénéficier de la reprise économique qui pointe déjà à l'horizon et qu'elle en sorte plus forte que jamais, et que Montréal puisse connaître un véritable élan de prospérité.

Erik Ryan conclut en réitérant son engagement à garder le cap sur la mission de la Chambre grâce à un plan triennal très solide, à un membership fort, à une équipe permanente des plus aguerries, appuyée par une centaine d'experts bénévoles qui alimentent la réflexion dans le cadre des travaux des comités d'analyse stratégique ainsi qu'à un conseil d'administration dévoué sur lequel ils peuvent compter.

Avant de proposer de lever la séance, Rémi Racine souligne la contribution marquante de la présidente sortante du conseil, Hélène Desmarais, à la poursuite de la vision de l'organisation. Il la remercie chaleureusement d'avoir donné si généreusement de son temps et de son énergie pour promouvoir et défendre le développement et la réussite de la grande région de Montréal.

La tradition veut qu'à cette occasion, un cadeau soit remis au président sortant du conseil en guise de reconnaissance à son égard. Cette année, un don au nom d'Hélène Desmarais sera fait à la Fondation de l'Orchestre symphonique de Montréal. Ce geste symbolique témoigne de sa générosité et de son implication dans toutes les sphères de l'activité montréalaise.

11_CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE

Sur proposition de Marie-Claude Lalande, appuyée par Elliot Lifson, la levée de la séance de l'assemblée est approuvée à l'unanimité.

La séance est levée à 17 h 40.

PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

PRÉSIDENT DU CONSEIL

LA CHAMBRE

ÉTATS FINANCIERS

Le 16 septembre 2010

Rapport des vérificateurs

Aux membres de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain

Nous avons vérifié le bilan de la **Chambre de commerce du Montréal métropolitain** (l'« organisme ») au 30 juin 2010 et les états des résultats, du surplus et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 30 juin 2010 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

¹ Comptable agréé auditeur permis n° 14707

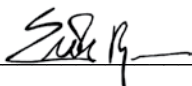
Chambre de commerce du Montréal métropolitain

Bilan

Au 30 juin 2010

	2010 \$	2009 \$
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 206 721	669 305
Comptes débiteurs (note 5)	577 491	1 216 929
Frais payés d'avance	65 682	50 555
	<u>1 849 894</u>	<u>1 936 789</u>
Placements (note 6)	886 610	855 760
Immobilisations corporelles (note 7)	496 907	567 963
Actifs incorporels , déduction faite de l'amortissement cumulé de 71 115 \$ (50 800 \$ en 2009)	19 802	29 803
	<u>3 253 213</u>	<u>3 390 315</u>
Passif		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs (note 9)	937 010	1 042 285
Cotisations reportées	1 000 555	955 515
Produits reportés	388 855	396 492
	<u>2 326 420</u>	<u>2 394 292</u>
Autre passif à long terme (note 10)	-	125 000
Incitatifs à la location reportés	122 404	150 386
Produits reportés	249 750	266 400
	<u>2 698 574</u>	<u>2 936 078</u>
Surplus		
Investi en immobilisations corporelles	496 907	567 963
Investi en actifs incorporels	19 802	29 803
Non affecté	37 930	(143 529)
	<u>554 639</u>	<u>454 237</u>
	<u>3 253 213</u>	<u>3 390 315</u>

Approuvé par le Conseil,

 _____, administrateur

 _____, administrateur

Chambre de commerce du Montréal métropolitain

Résultats

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2010

	2010 \$	2009 \$
Produits		
Services aux membres	1 864 325	1 722 474
Activités	2 567 128	1 993 933
Projet spéciaux	745 208	749 745
Autres produits (note 14)	1 500 535	1 712 140
	<hr/> 6 677 196	<hr/> 6 178 292
Charges		
Services aux membres	151 166	142 233
Activités	1 550 883	1 069 512
Projets spéciaux	236 905	194 002
Frais d'exploitation	4 231 358	4 293 287
Amortissement des immobilisations corporelles	186 167	112 663
Amortissement des actifs incorporels	20 315	12 296
	<hr/> 6 376 794	<hr/> 5 823 993
Excédent des produits sur les charges lié à l'exploitation avant ce qui suit	300 402	354 299
Frais liés à la renégociation du bail (note 10)	-	(589 090)
Contribution à la Fondation de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (note 14)	<hr/> (200 000)	<hr/> -
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits) de l'exercice	<hr/> 100 402	<hr/> (234 791)

Chambre de commerce du Montréal métropolitain

Surplus

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2010

				2010	2009
	Investi en immobilisations corporelles \$	Investi en actifs incorporels \$	Non affecté \$	Total \$	Total \$
Surplus au début de l'exercice	567 963	29 803	(143 529)	454 237	689 028
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits) de l'exercice	(186 167)	(20 315)	306 884	100 402	(234 791)
Acquisition d'immobilisations corporelles	115 111	-	(115 111)	-	-
Acquisition d'actifs incorporels	-	10 314	(10 314)	-	-
Surplus à la fin de l'exercice	496 907	19 802	37 930	554 639	454 237

Chambre de commerce du Montréal métropolitain

Flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2010

	2010 \$	2009 \$
Flux de trésorerie liés aux		
Activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits) de l'exercice	100 402	(234 791)
Ajustements pour		
Perte non réalisée (gain non réalisé) sur les placements	(42 741)	38 686
Perte à la cession de placements	22 725	9 172
Revenu de placement réinvesti	(12 494)	(16 588)
Amortissement des immobilisations corporelles	186 167	112 663
Amortissement des actifs incorporels	20 315	12 296
Amortissement des incitatifs à la location reportés et des produits reportés	(27 982)	(76 508)
Charge de loyer reportée	(16 650)	(16 650)
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	-	66 392
	<hr/>	<hr/>
	229 742	(105 328)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 11)	556 439	(458 692)
	<hr/>	<hr/>
	786 181	(564 020)
Activités de financement		
Autre passif à long terme (note 10)	(125 000)	125 000
	<hr/>	<hr/>
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(165 045)	(136 556)
Cession de placements	166 705	138 248
Acquisition d'immobilisations corporelles	(115 111)	(403 799)
Acquisition d'actifs incorporels	(10 314)	-
	<hr/>	<hr/>
	(123 765)	(402 107)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice		
	537 416	(841 127)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		
	669 305	1 510 432
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		
	<hr/>	<hr/>
	1 206 721	669 305

Chambre de commerce du Montréal métropolitain

Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2010

1 Constitution et nature des activités

La Chambre de commerce du Montréal métropolitain (l'« organisme ») est constituée en vertu de la Loi fusionnant le Bureau de Commerce de Montréal et la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, sanctionnée par le Parlement du Canada le 23 juin 1992. Elle est un organisme sans but lucratif exempt d'impôts sur le revenu.

L'organisme compte quelque 7 000 membres. Sa mission est de représenter les intérêts de la communauté des affaires de l'agglomération urbaine de Montréal et d'offrir une gamme intégrée de services spécialisés aux personnes, aux commerçants et aux entreprises de toutes tailles de façon à les appuyer dans la réalisation de leur plein potentiel en matière d'innovation, de productivité et de compétitivité.

2 Principales conventions comptables

Estimations de la direction

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses ayant une incidence sur les montants des actifs et des passifs inscrits et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges au cours de la période en cause. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Risque de crédit

L'organisme procède à une évaluation continue du crédit de ses clients et inscrit une provision pour créances douteuses, le cas échéant. La direction considère qu'il n'existe aucun risque de crédit important au 30 juin 2010.

Risque de taux d'intérêt

Trésorerie et équivalents de trésorerie	Taux d'intérêt fixe et variable
Comptes débiteurs	Non productifs d'intérêts
Placements	Note 6
Comptes créditeurs	Non productifs d'intérêts

(1)

Chambre de commerce du Montréal métropolitain

Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2010

Instruments financiers

Les actifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après. Leur classement dépend de l'objet visé lorsque les instruments financiers ont été acquis ou émis, de leurs caractéristiques et de leur désignation par l'organisme. La comptabilisation à la date du règlement est utilisée. Les passifs financiers sont comptabilisés au coût.

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les placements autres que les placements dans des sociétés contrôlées sont classés dans les « actifs financiers détenus à des fins de transaction ». Ils sont présentés à leur juste valeur, et les gains et les pertes découlant de leur réévaluation à la fin de chaque période sont compris dans les résultats.
- Les comptes débiteurs sont classés dans les « prêts et créances ». Après leur constatation initiale à la juste valeur, ils sont évalués au coût après amortissement à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour l'organisme, la juste valeur des comptes débiteurs correspond généralement au coût en raison de leur échéance à court terme.
- Les comptes créditeurs sont classés dans les « autres passifs financiers ». Ils sont initialement évalués à la juste valeur, et les évaluations ultérieures sont effectuées au coût, déduction faite de l'amortissement, d'après la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour l'organisme, cette valeur des comptes créditeurs correspond au coût en raison de leur échéance à court terme.

De plus, l'organisme a décidé de continuer d'appliquer le chapitre 3861 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA »), « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », tel qu'il est permis pour les organismes sans but lucratif en vertu des chapitres 3862 et 3863.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

L'organisme considère l'encaisse et les titres de liquidités temporaires de moins de trois mois comme de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés au titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés au titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les commandites reçues sous forme de biens ou de services sont comptabilisées à la juste valeur lorsque celle-ci peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. La juste valeur des biens ou des services cédés est normalement utilisée, à moins que la juste valeur des biens ou des services reçus ne puisse être déterminée avec plus de fiabilité. Au cours de l'exercice, l'organisme a reçu des services de publicité à titre gratuit en échange de commandites d'une valeur totale de 511 361 \$ (95 000 \$ en 2009). Ces revenus de commandites sont inscrits dans les revenus d'activités, et les dépenses y afférentes sont inscrites dans les dépenses d'activités.

Chambre de commerce du Montréal métropolitain

Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2010

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode linéaire et la durée et les taux suivants :

Matériel informatique	33⅓ %
Mobilier et équipement	20 %
Améliorations locatives	Durée résiduelle du bail

Actifs incorporels

Les actifs incorporels se composent de logiciels et d'un site Web; ils sont comptabilisés au coût et amortis selon la méthode linéaire à des taux de 20 % à 33⅓ %.

Produits reportés

Les produits reportés à court terme, représentant des produits provenant d'activités et de commandites qui chevauchent deux exercices, sont constatés au fur et à mesure que les charges afférentes sont engagées ou que les services sont rendus.

Les produits reportés à long terme proviennent d'une entente intervenue avec la Ville de Montréal et la Société en commandite Stationnement de Montréal dont l'organisme est l'unique commanditaire. La société en commandite a comptabilisé un achalandage d'une valeur de 499 500 \$ en faveur de l'organisme pour son apport d'expertise à l'entreprise, au financement de l'opération, ainsi que pour sa contribution à la mise en place de l'entreprise. Cet achalandage a été capitalisé au coût du placement en contrepartie d'un poste de produit reporté, lequel est amorti selon la méthode linéaire depuis le 1^{er} juillet 1995 sur la durée de l'entente, soit 30 ans.

Incitatifs à la location reportés

Les incitatifs à la location reportés sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée résiduelle des baux.

3 Conventions comptables adoptées au cours de l'exercice

Modifications relatives aux organismes sans but lucratif

Une série de modifications ont été apportées en septembre 2008 aux normes existantes du Manuel de l'ICCA applicables aux organismes sans but lucratif. Ces modifications touchent les chapitres 1100, 1540, 1751, 4400, 4430, 4460 et 4470. L'organisme a adopté ces modifications le 1^{er} juillet 2009. L'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence importante sur la situation financière de l'organisme ni sur ses résultats.

Chambre de commerce du Montréal métropolitain

Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2010

Chapitre 3064, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels »

Le 1^{er} juillet 2009, l'organisme a adopté le nouveau chapitre du Manuel de l'ICCA, soit le chapitre 3064, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », qui remplace les chapitres 3062, « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels », et 3450, « Frais de recherche et de développement ». Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels. Les nouvelles normes concernant les écarts d'acquisition demeurent inchangées par rapport à celles qui existaient dans le chapitre 3062. Ces nouvelles exigences n'ont eu aucune incidence importante sur les états financiers de l'organisme.

4 Gestion du capital

L'organisme gère son capital afin d'atteindre les objectifs suivants :

- Préserver sa capacité d'acquitter les dépenses en recherche et en programmes;
- Financer ses activités courantes et futures;
- S'assurer qu'il est capable de respecter ses obligations financières lorsqu'elles sont dues.

L'organisme définit son capital par le solde du surplus non affecté au 30 juin 2010.

5 Comptes débiteurs

	2010 \$	2009 \$
Comptes débiteurs	501 852	378 090
Provision pour créances douteuses	(15 000)	(15 000)
	<hr/> 486 852	<hr/> 363 090
Centre d'affaires Info entreprises	41 026	351 144
World Trade Centre Montréal Inc.	49 613	502 695
	<hr/> 577 491	<hr/> 1 216 929

Chambre de commerce du Montréal métropolitain

Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2010

6 Placements

Les placements se détaillent comme suit :

	2010 \$	2009 \$
Placements dans des fonds monétaires de Fiera Capital Inc., à la juste valeur marchande		
Marché monétaire	31 174	37 594
Obligations canadiennes	139 176	158 167
Actions canadiennes	113 072	79 083
Actions mondiales diversifiées	95 588	73 316
Placement dans Accesum inc. et sa filiale, Société en commandite Stationnement de Montréal	500 100	500 100
Placement dans World Trade Centre Montréal Inc.	7 500	7 500
	<hr/>	<hr/>
	886 610	855 760

7 Immobilisations corporelles

	2010		2009	
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur nette \$	Valeur nette \$
Matériel informatique	62 526	51 933	10 593	21 204
Mobilier et équipement	119 269	37 751	81 518	116 328
Améliorations locatives	717 054	312 258	404 796	430 431
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	898 849	401 942	496 907	567 963

8 Emprunt bancaire

Au 30 juin 2010, l'organisme dispose d'une marge de crédit totalisant 300 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel plus 0,7 % et renouvelable le 31 décembre 2010. Une hypothèque mobilière de premier rang sur l'universalité des comptes débiteurs présents et futurs de l'organisme a été donnée en garantie de cette marge de crédit. Au 30 juin 2010, cette marge de crédit était inutilisée.

Chambre de commerce du Montréal métropolitain

Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2010

9 Comptes créditeurs

	2010	2009
	\$	\$
Comptes fournisseurs et frais courus	119 781	326 312
Salaires et vacances	402 194	264 669
Indemnité compensatoire (note 10)	125 000	125 000
Taxes de vente	29 043	6 104
	<hr/>	<hr/>
	676 018	722 085
Fondation de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain	200 000	-
Centre d'affaires Info entreprises	50 319	50 795
World Trade Centre Montréal Inc.	10 673	269 405
	<hr/>	<hr/>
	937 010	1 042 285
	<hr/>	<hr/>

10 Restructuration

En 2009, l'organisme a renégocié son bail afin de réduire la superficie locative des espaces à bureaux. Les frais liés à la renégociation du bail totalisaient 589 090 \$ et incluaient des frais d'indemnités compensatoires, la radiation d'améliorations locatives et la radiation d'incitatifs à la location reportés. Au cours de l'exercice, l'organisme a versé une partie de l'indemnité compensatoire pour un montant de 125 000 \$. Une balance de 125 000 \$ de l'indemnité compensatoire demeure payable le 1^{er} décembre 2010 et conséquemment, il est présenté, au 30 juin 2010 dans les comptes créditeurs (note 9).

11 Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement

	2010	2009
	\$	\$
Diminution (augmentation) des Comptes débiteurs	639 438	(657 546)
Frais payés d'avance	(15 127)	9 657
Augmentation (diminution) des Comptes créditeurs	(105 275)	(83 391)
Cotisations reportées	45 040	53 906
Produits reportés	(7 637)	218 682
	<hr/>	<hr/>
	556 439	(458 692)
	<hr/>	<hr/>

Chambre de commerce du Montréal métropolitain

Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2010

12 Engagements

L'organisme s'est engagé par baux dont le solde s'établit à 1 968 653 \$. Les paiements minimaux exigibles au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

	\$
2011	549 472
2012	558 417
2013	561 771
2014	295 939
2015	3 054

13 Sociétés contrôlées et intérêt économique

L'organisme contrôle le World Trade Centre Montréal Inc. (« WTCM »), le Fonds Ville-Marie (« FVM »), le Centre d'affaires Info entreprises (« CAIE ») et la Fondation de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (la « Fondation ») du fait qu'il nomme la majorité des membres du conseil d'administration, conformément aux règlements constitutifs des sociétés. De plus, l'organisme contrôle sa filiale en propriété exclusive Accesum inc. et Société en commandite Stationnement de Montréal (collectivement « Accesum inc. »).

Les sociétés susmentionnées n'ont pas été consolidées dans les états financiers de l'organisme. Les états financiers condensés de ces sociétés pour les exercices financiers déterminés se trouvent aux pages suivantes.

Chambre de commerce du Montréal métropolitain

Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2010

World Trade Centre Montréal Inc.

WTCM est un organisme sans but lucratif ayant pour mandat d'appuyer, de former et de conseiller les entreprises, les associations sectorielles, les institutions et les organismes de développement économique de l'ensemble du Québec et d'autres provinces du Canada dans leurs efforts de développement de marchés extérieurs. World Trade Centre Montréal Inc. est intégré au réseau international des *World Trade Center*.

	30 juin 2010 \$	30 juin 2009 \$
Bilan		
Total des actifs	469 943	960 723
Total des passifs	257 267	795 030
Total du surplus	212 676	165 693
	469 943	960 723
Résultats		
Total des produits	1 742 015	2 409 745
Total des charges	1 695 032	2 400 578
Excédent des produits sur les charges	46 983	9 167
Flux de trésorerie		
Activités d'exploitation	15 026	(8 592)
Activités d'investissement	(1 695)	-
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	13 331	(8 592)

Chambre de commerce du Montréal métropolitain

Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2010

Fonds Ville-Marie

FVM est un organisme sans but lucratif qui a pour but de promouvoir le développement socioéconomique de Montréal.

	30 juin 2010	30 juin 2009
	\$	\$
Bilan		
Total des actifs	2 233 130	1 988 803
Total des passifs	66 024	82 152
Total du surplus	2 167 106	1 906 651
	<u>2 233 130</u>	<u>1 988 803</u>
Résultats		
Total des produits	681 904	803 143
Total des charges	600 038	845 447
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	81 866	(42 304)
Flux de trésorerie		
Activités d'exploitation	148 985	65 677
Activités d'investissement	36 529	(196 518)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	<u>185 514</u>	<u>(130 841)</u>

Chambre de commerce du Montréal métropolitain

Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2010

Centre d'affaires Info entreprises

CAIE est un organisme sans but lucratif ayant pour mandat de fournir aux entreprises de toutes les régions du pays des renseignements d'ordre commercial sur les programmes, les services et les règlements des gouvernements provincial et fédéral.

	31 mars 2010 \$	31 mars 2009 \$
Bilan		
Total des actifs	347 534	330 484
Total des passifs	321 157	301 147
Total du surplus	26 377	29 337
	<u>347 534</u>	<u>330 484</u>
Résultats		
Total des produits	1 386 681	1 464 295
Total des charges	1 389 641	1 459 777
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	<u>(2 960)</u>	<u>4 518</u>
Flux de trésorerie		
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	<u>241 779</u>	<u>(80 807)</u>

Chambre de commerce du Montréal métropolitain

Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2010

Accesum inc.

Accesum inc. est une société par actions qui a été constituée principalement pour agir comme commandité de Société en commandite Stationnement de Montréal. Cette dernière exploite et gère les activités relatives au stationnement tarifé suivant les conditions d'une convention intervenue avec la Ville de Montréal. Les états financiers condensés d'Accesum inc., lesquels sont cumulés avec ceux de Société en commandite Stationnement de Montréal, se présentent comme suit :

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
	\$	\$
Bilan		
Total des actifs	96 238 007	74 600 850
Total des passifs	95 738 006	75 802 454
Total du capital	500 001	(1 201 604)
	<u>96 238 007</u>	<u>74 600 850</u>
Résultats		
Total des produits	59 477 793	57 874 549
Total des charges	57 476 188	57 452 471
Excédent des produits sur les charges	<u>2 001 605</u>	<u>422 078</u>
Flux de trésorerie		
Activités d'exploitation	2 213 717	5 624 995
Activités d'investissement	(24 564 545)	(1 501 887)
Activités de financement	22 416 667	(3 333 333)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	<u>65 839</u>	<u>789 775</u>

Chambre de commerce du Montréal métropolitain

Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2010

Fondation de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain

L'organisme a un intérêt économique dans la Fondation du fait que la Fondation a pour but d'administrer ses éléments d'actif et d'en affecter les produits afin d'assurer l'avenir financier à long terme de l'organisme.

	30 juin 2010	30 juin 2009
	\$	\$
Bilan		
Total des actifs	3 782 042	3 457 194
Total des passifs	3 346	2 562
Total du surplus	3 778 696	3 454 632
	<u>3 782 042</u>	<u>3 457 194</u>
Résultats		
Total des produits	431 041	481 340
Total des charges	106 977	884 646
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	324 064	(403 306)
Flux de trésorerie		
Activités d'exploitation	(104 634)	(251 424)
Activités d'investissement	107 442	251 194
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	<u>2 808</u>	<u>(230)</u>

Chambre de commerce du Montréal métropolitain

Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2010

14 Opérations entre apparentés

Les principales opérations conclues entre des entités contrôlées et l'organisme au cours de l'exercice sont les suivantes :

	2010	2009
	\$	\$
Produits		
Honoraires de gestion		
WTCM	249 984	407 365
CAIE	121 304	122 496
Fondation	8 004	8 004
Redevances SCSM	399 996	399 996
Contribution de la Fondation	87 500	175 000
Location		
WTCM	138 000	158 004
CAIE	235 000	246 247
FVM	22 200	15 000
Autres au FVM	45 236	60 000
Total des produits	<u>1 307 224</u>	<u>1 592 112</u>
Charges		
Contribution au WTCM	-	255 217
Contribution au CAIE	-	50 000
Contribution de la Fondation	200 000	-
Total des charges	<u>200 000</u>	<u>305 217</u>

Les autres produits figurant aux résultats au montant de 1 500 535 \$ (1 712 140 \$ en 2009) comprennent les produits provenant des apparentés présentés ci-dessus pour un montant de 1 307 224 \$ (1 592 112 \$ en 2009).

Ces opérations ont été effectuées dans le cours normal des affaires et sont mesurées à la valeur d'échange, laquelle correspond au montant de la contrepartie établie et convenue par les apparentés.

15 Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation de l'exercice courant.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN PROPOSÉ POUR 2010-2011

En vertu du règlement 34 du code des règlements administratifs de la Chambre, le comité des nominations recommande aux membres les noms des candidats suivants pour former le conseil d'administration pour l'exercice 2010-2011.

DIMITRI ANTONOPOULOS

Vice-président, Marketing et développement hôtels et restaurants
Le Groupe Antonopoulos

YVES BEAUCHAMP

Directeur général
École de technologie supérieure

CHRISTIANE BERGEVIN

Vice-présidente exécutive,
Partenariats stratégiques
Bureau de la présidence
Mouvement Desjardins

STÉPHANE BOISVERT

Président, Bell Marchés Affaires
Bell Canada

HUBERT BOLDUC

Vice-président,
Communications et affaires publiques
Cascades inc.

MANON BROUILLETTE

Vice-présidente exécutive,
Stratégie et commercialisation
Vidéotron ltée

ALAIN CÔTÉ, FCA, IAS.A

Associé directeur, Bureau de Montréal
Samson Bélair/Deloitte & Touche
s.e.n.c.r.l.

ISABELLE COURVILLE

Présidente
Hydro-Québec TransÉnergie

ROBERT DESBIENS

Premier vice-président,
Division de Montréal,
Ottawa et Europe
R3D Conseil inc.

ALEXANDRE DOIRE

Président
Jeune Chambre de commerce
de Montréal

DIANE GIARD

Première vice-présidente,
Région Québec et Est de l'Ontario
Banque Scotia

STÉPHANIE KENNAN

Présidente
Bang Marketing

MICHEL LEBLANC

Président et chef de la direction
Chambre de commerce
du Montréal métropolitain

JEAN-MARC LÉGER

Président
Léger Marketing

ISABELLE MARCOUX

Vice-présidente du conseil
et vice-présidente au développement
de la Société
Transcontinental inc.

ANDREW T. MOLSON

Vice-président du conseil
Molson Coors Brewing Company

MADELEINE PAQUIN

Présidente et chef de la direction
Logistec Corporation

DANIEL PERITZ

Vice-président principal, Montréal
Canderel Management inc.

GILBERT ROZON

Président du Conseil
Gestion Juste pour rire

ERIK RYAN

Vice-président principal,
Communications et relations externes
Rio Tinto Alcan

LUC SABBATINI

Président
Astral Media Affichage

JAVIER SAN JUAN

Président-directeur général
L'Oréal Canada

KIM THOMASSIN

Associée directrice, Région du Québec
McCarthy Tétraut

SYLVAIN VINCENT

Associé directeur de l'est du Canada
et membre du comité
exécutif canadien
Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

JUDITH WOODSWORTH

Rectrice et vice-chancelière
Université Concordia

FONDATION

FONDATION

DE LA CHAMBRE DE COMMERCE
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

ORDRE DU JOUR

**ASSEMBLÉE ANNUELLE DE LA FONDATION
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN**
LE 2 NOVEMBRE 2010 – 16 H 30
AUDITORIUM DE L'ADMINISTRATION PORTUAIRE DE MONTRÉAL
ÉDIFICE DU PORT DE MONTRÉAL, 2100, AVENUE PIERRE-DUPUY, AILE 1

1	OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE, CONSTATATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES MEMBRES DU 4 NOVEMBRE 2009
3	RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL
4	RAPPORT FINANCIER – EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2010
5	NOMINATION DES VÉRIFICATEURS
6	ÉLECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE 2010-2011
7	DIVERS
8	CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Procès-verbal de l'assemblée annuelle des membres de la Fondation de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, qui s'est tenue le 4 novembre 2009, à 17 h 15 dans l'amphithéâtre du Complexe des sciences Pierre-Dansereau de l'UQAM. Jean Laurin, président du conseil de la Fondation, a présidé l'assemblée.

Environ 100 personnes étaient présentes et Jacinthe Poirier agissait comme secrétaire.

1_OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE, CONSTATATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Jean Laurin rappelle que seuls les membres et les fondés de pouvoir des membres de la Fondation de la Chambre peuvent s'adresser à l'assemblée.

Proposé par Hélène Desmarais et appuyé par Elliot Lifson, l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2_ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES MEMBRES DU 29 OCTOBRE 2008

Proposé par Roger Plamondon et appuyé par Marie-Claude Lalande, le procès-verbal de l'assemblée annuelle du 29 octobre 2008 est approuvé à l'unanimité comme s'il avait été lu.

3_RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

Jean Laurin rappelle que la mission de la Fondation est de suivre l'évolution et la gestion des actifs de son portefeuille. À cet effet, des rencontres avec la firme Fiera Capital, le gestionnaire de portefeuille, sont tenues sur une base régulière. La Fondation soutient également la Chambre financièrement lors de périodes difficiles.

M. Laurin rappelle que la Fondation, à la suite de la fusion du Bureau de commerce de Montréal et de la Chambre, est devenue propriétaire du terrain sur lequel est situé l'immeuble du 1080, côte du Beaver Hall. En 1999, la Fondation a vendu ce terrain à Barchester. Les surplus accumulés des deux entités ont été cédés à la Fondation lors de la fusion.

4_RAPPORT FINANCIER – EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2009

Pierre Laflamme présente le rapport financier pour l'exercice terminé le 30 juin 2009 et souligne que le rapport des vérificateurs en est un sans réserve qui reflète fidèlement la situation financière de la Fondation au 30 juin 2009.

Les principaux faits saillants des états financiers approuvés par le conseil d'administration, le 2 octobre dernier, sont précisés.

Au bilan, un actif à court terme de 7 289 \$ et des placements de 3 449 905 \$, pour un actif total de 3 457 194 \$.

Au passif, un compte créditeur de 2 562 \$.

Le surplus non affecté est de 3 454 632 \$.

À l'état des résultats, les produits sont composés d'intérêts et de dividendes pour 480 805 \$, de pertes non réalisées de placements ou à la cession de placements pour une somme de 679 842 \$, ce qui totalise des produits négatifs de 198 502 \$. Quant aux charges, elles sont composées d'une contribution de 175 000 \$ à une société apparentée à la Chambre, soit la même contribution que l'an dernier, et d'honoraires de gestion de 29 649 \$, essentiellement relatifs aux placements.

On retrouve donc à l'état des résultats un excédent des charges sur les produits de l'exercice de 403 306 \$.

Pour l'année se terminant le 30 juin 2009, le rendement total du portefeuille est de 11,5 % négatif, ce qui explique la valeur du portefeuille à cette date de 3 449 905 \$. La situation difficile de l'année 2008-2009 explique cette baisse.

À l'état du surplus, on constate un surplus non affecté à la fin de l'exercice de 3 454 632 \$.

Pour ce qui est de l'état du flux de trésorerie, l'encaisse a diminué de 230 \$. Cette variation est expliquée par une diminution aux activités d'exploitation de 251 424 \$, compensée par la vente de placements de l'ordre de 251 194 \$.

Viennent ensuite les notes complémentaires aux états financiers, entre autres les principales conventions comptables de la Fondation et la note 5, qui détaille les fonds communs de placement.

Les états financiers de l'exercice terminé le 30 juin 2009, adoptés par le conseil d'administration à sa réunion du 2 octobre dernier, sont déposés.

5_NOMINATION DES VÉRIFICATEURS

À sa réunion du 2 octobre 2009, le conseil d'administration de la Fondation a recommandé la nomination de la firme PricewaterhouseCoopers comme vérificateurs externes pour l'exercice 2009-2010.

Proposée par Elliot Lifson et appuyée par Marie-Claude Lalande, la nomination des vérificateurs pour l'exercice 2009-2010 est approuvée à l'unanimité.

6_ÉLECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE 2009-2010

Conformément à l'article 31 des règlements généraux de la Fondation, le comité des nominations était formé de :

HÉLÈNE DESMARAIS

Fondatrice, présidente du conseil et chef de la direction
Centre d'entreprises et d'innovation de Montréal

PIERRE LAFLAMME

Associé
McCarthy Tétrault

JEAN LAURIN

Président et chef de la direction
Devencore Newmark Knight Frank

MICHEL LEBLANC

Président et chef de la direction
Chambre de commerce du Montréal métropolitain

En vertu de l'article 31 des règlements généraux de la Fondation de la Chambre, le comité des nominations recommande aux membres les noms des candidats suivants pour former le conseil d'administration de la Fondation pour l'année 2009-2010 :

HÉLÈNE DESMARAIS

Fondatrice, présidente du conseil et chef de la direction
Centre d'entreprises et d'innovation de Montréal

PIERRE LAFERRIÈRE

Président
Conseil canadien de recherche en gestion thérapeutique

PIERRE LAFLAMME

Associé
McCarthy Tétrault

MARIE-CLAUDE LALANDE

Chef, Commercialisation et gouvernance
Hydro-Québec TransÉnergie

JEAN LAURIN

Président et chef de la direction
Devencore Newmark Knight Frank

MICHEL LEBLANC

Président et chef de la direction
Chambre de commerce du Montréal métropolitain

RÉMI RACINE

Président et chef de la direction
A2M

Proposée par Roger Plamondon et appuyée par Elliot Lifson, la composition du conseil d'administration pour l'exercice 2009-2010 est approuvée à l'unanimité.

7_DIVERS

Aucun élément n'est ajouté au point « Divers ».

8_CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Jean Laurin remercie chaleureusement les membres du conseil d'administration pour le travail accompli tout au long de l'année.

La clôture de l'assemblée annuelle, proposée par Elliot Lifson et appuyée par Marie-Claude Lalande, est approuvée à l'unanimité.

La séance est levée à 17 h 20.

PRÉSIDENT DU CONSEIL

FONDATION

ÉTATS FINANCIERS

Le 23 septembre 2010

Rapport des vérificateurs

Aux membres de la Fondation de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain

Nous avons vérifié le bilan de la **Fondation de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain** (la « Fondation ») au 30 juin 2010 et les états des résultats, du surplus et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fondation. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 30 juin 2010 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

¹ Comptable agréé auditeur permis n° 14707

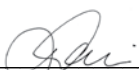
Fondation de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain

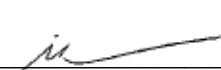
Bilan

Au 30 juin 2010

	2010 \$	2009 \$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	9 762	6 954
Contribution à recevoir (note 7)	200 000	-
Taxes à la consommation à recouvrer	-	335
	<hr/>	<hr/>
	209 762	7 289
Placements		
Fonds communs de placement (note 5)	<hr/>	<hr/>
	3 572 280	3 449 905
	<hr/>	<hr/>
	3 782 042	3 457 194
Passif		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et frais courus	3 346	2 562
Surplus		
Non affecté	<hr/>	<hr/>
	3 778 696	3 454 632
	<hr/>	<hr/>
	3 782 042	3 457 194

Approuvé par le Conseil,

 _____, administrateur

 _____, administrateur

Fondation de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain

Résultats

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2010

	2010 \$	2009 \$
Produits (charges)		
Intérêts et dividendes	86 908	480 805
Gain non réalisé (perte non réalisée) sur les placements	393 874	(286 675)
Perte à la cession de placements	(250 965)	(393 167)
Contribution de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain	200 000	-
Autres	1 224	535
	<hr/> 431 041	<hr/> (198 502)
Charges		
Contribution à un apparenté (note 7)	87 500	175 000
Honoraires de gestion (note 7)	19 365	29 649
Frais d'administration	112	155
	<hr/> 106 977	<hr/> 204 804
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits) de l'exercice	<hr/> 324 064	<hr/> (403 306)

Fondation de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain

Surplus

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2010

	2010 \$	2009 \$
Surplus non affecté au début de l'exercice	3 454 632	3 857 938
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits) de l'exercice	324 064	(403 306)
Surplus non affecté à la fin de l'exercice	<u>3 778 696</u>	<u>3 454 632</u>

Fondation de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain

Flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2010

	2010 \$	2009 \$
Flux de trésorerie liés aux		
Activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits) de l'exercice	324 064	(403 306)
Ajustements pour		
Perte non réalisée (gain non réalisé) sur les placements	(393 874)	286 675
Perte à la cession de placements	250 965	393 167
Revenu de placement réinvesti	(86 908)	(480 805)
	<hr/> 94 247	<hr/> (204 269)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 6)	<hr/> (198 881)	<hr/> (47 155)
	<hr/> (104 634)	<hr/> (251 424)
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(2 390 919)	(2 266 202)
Produit de la cession de placements	2 498 361	2 517 396
	<hr/> 107 442	<hr/> 251 194
Variation nette de l'encaisse au cours de l'exercice	2 808	(230)
Encaisse au début de l'exercice	<hr/> 6 954	<hr/> 7 184
Encaisse à la fin de l'exercice	<hr/> <hr/> 9 762	<hr/> <hr/> 6 954

Fondation de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain

Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2010

1 Constitution et nature des activités

La Fondation de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (la « Fondation ») est un organisme à but non lucratif exempt d'impôts sur le revenu. Elle est constituée en vertu de la partie II de la Loi sur les corporations canadiennes. Elle a pour but d'administrer ses éléments d'actif et d'en affecter les produits afin d'assurer l'avenir financier à long terme de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain.

2 Principales conventions comptables

Estimations de la direction

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses ayant une incidence sur les montants des actifs et des passifs inscrits et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges au cours de la période en cause. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Instruments financiers

Les actifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après. Leur classement dépend de l'objet visé lorsque les instruments financiers ont été acquis ou émis, de leurs caractéristiques et de leur désignation par la Fondation. La comptabilisation à la date du règlement est utilisée. Les passifs financiers sont comptabilisés au coût :

- L'encaisse et les placements sont classés dans les « actifs financiers détenus à des fins de transaction ». Ils sont présentés à la juste valeur, et les gains et les pertes découlant de leur réévaluation à la fin de chaque période sont compris dans les résultats.
- Les contributions à recevoir sont classées dans les « prêts et créances ». Après leur constatation initiale à la juste valeur, ils sont évalués au coût après amortissement à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour la Fondation, la juste valeur des comptes débiteurs correspond généralement au coût en raison de leur échéance à court terme.
- Les comptes créditeurs sont classés dans les « autres passifs financiers ». Ils sont initialement évalués à la juste valeur, et les évaluations ultérieures sont faites au coût, déduction faite de l'amortissement, d'après la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour la Fondation, cette valeur des comptes créditeurs correspond au coût en raison de leur échéance à court terme.

De plus, la Fondation a décidé de continuer d'appliquer le chapitre 3861 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA »), « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », tel qu'il est permis pour les organismes sans but lucratif en vertu des chapitres 3862 et 3863.

Fondation de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain

Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2010

3 Conventions comptables adoptées au cours de l'exercice

Modifications relatives aux organismes sans but lucratif

Une série de modifications ont été apportées en septembre 2008 aux normes existantes du Manuel de l'ICCA applicables aux organismes sans but lucratif. Ces modifications touchent les chapitres 1100, 1540, 1751, 4400, 4430, 4460 et 4470. La Fondation a adopté ces modifications le 1^{er} juillet 2009. L'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence importante sur la situation financière de la Fondation ni sur ses résultats.

Chapitre 3064, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels »

Le 1^{er} juillet 2009, la Fondation a adopté le nouveau chapitre du Manuel de l'ICCA, soit le chapitre 3064, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », qui remplace les chapitres 3062, « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels », et 3450, « Frais de recherche et de développement ». Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels. Les nouvelles normes concernant les écarts d'acquisition demeurent inchangées par rapport à celles qui existaient dans le chapitre 3062. Ces nouvelles exigences n'ont eu aucune incidence importante sur les états financiers de la Fondation.

4 Gestion du capital

La Fondation gère son capital afin d'atteindre les objectifs suivants :

- Préserver sa capacité de soutenir et d'assurer l'avenir financier de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain;
- Financer ses activités courantes et futures;
- S'assurer qu'elle est capable de respecter ses obligations financières lorsqu'elles sont dues.

La Fondation définit son capital par le solde du surplus non affecté au 30 juin 2010.

Fondation de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain

Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2010

5 Fonds communs de placement

Les fonds communs de placement se détaillent comme suit :

	Juste valeur	
	2010	2009
	\$	\$
Placements dans des fonds monétaires de Fiera Capital Inc., à la juste valeur		
Marché monétaire	203 333	203 863
Obligations canadiennes	732 207	760 446
Actions canadiennes	893 254	736 075
Actions mondiales diversifiées	743 229	755 889
Diversifié à rendement absolu	1 000 257	993 632
	<hr/>	<hr/>
	3 572 280	3 449 905
	<hr/>	<hr/>

6 Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement

	2010	2009
	\$	\$
Diminution (augmentation)		
Contribution à recevoir		
Taxes à la consommation à recouvrer	(200 000)	-
	335	193
Augmentation (diminution)		
Comptes créditeurs	784	(47 348)
	<hr/>	<hr/>
	(198 881)	(47 155)
	<hr/>	<hr/>

Fondation de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain

Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2010

7 Opérations entre apparentés

La Fondation a conclu des opérations avec la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, organisme qui a des membres communs avec la Fondation.

	2010	2009
	\$	\$
Produits		
Contribution	200 000	-
Charges		
Contribution	87 500	175 000
Honoraires de gestion	8 000	8 004

Ces opérations ont été effectuées dans le cours normal des affaires et sont mesurées à la valeur d'échange, laquelle correspond au montant de la contrepartie établie et convenue par les apparentés.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION DE LA CHAMBRE
DE COMMERCE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN PROPOSÉ POUR 2010-2011

En vertu de l'article 30 des règlements généraux de la Fondation de la Chambre, le comité des nominations recommande aux membres les noms des candidats suivants pour former le conseil d'administration de la Fondation pour l'exercice 2010-2011.

HÉLÈNE DESMARAIS

Fondatrice, présidente du conseil
et chef de la direction
Centre d'entreprises et d'innovation
de Montréal

GUY FRÉCHETTE

Administrateur de sociétés

PIERRE LAFLAMME

Associé retraité
McCarthy Tétraut

MICHEL LEBLANC

Président et chef de direction
Chambre de commerce
du Montréal métropolitain

NORMAND A. LEGAULT

Président
Legault & Compagnie inc.

JOHANNE M. LÉPINE

Présidente et chef de la direction
Aon Parizeau inc.

ERIK RYAN

Vice-président principal,
Communications et relations externes
Rio Tinto Alcan